Le Regain

Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège

Édito :

NDDL, quand les potes de la terre brisent l'oiseau de fer !

En ce début janvier, il faut croire que le printemps arrive avant l'heure du côté de Nantes. Le grand projet inutile d'aéroport, dans les tuyaux depuis près de 50 ans, a été enfin abandonné !

La confédération paysanne peut se féliciter d'avoir contribué à enrayer le rouleau compresseur de l'artificialisation de ces terres agricoles, redonnant ainsi espoir aux paysans en place et en devenir.

Dans cette ZAD, comme ailleurs, des porteurs de projets, des paysans, des associations citoyennes, se mobilisent, se questionnent, s'organisent, pour faire émerger des projets de vie, individuels et/ou collectifs, qui répondront aux défis qui se posent à nous. Quels défis ? Des productions locales d'aliments de qualité, des paysages préservés et entretenus, des territoires vivants...

La terre, élément indispensable au paysan, est un bien précieux, fragile et... convoité ! Aussi, il faut se mobiliser pour conserver et améliorer les derniers outils de gestion et de régulation du foncier qui subsistent encore (Safer, contrôle des structures,...). Et au-delà du foncier, pour favoriser des installations nombreuses. Nous devons aussi tous nous questionner, avant que l'âge de la retraite ne sonne, sur la transmission de nos fermes.

Enfin, continuons à veiller l'évolution des politiques agricoles française et européenne, et à être force de propositions. Ces politiques doivent rester fortes et cohérentes pour orienter l'agriculture vers l'emploi, l'alimentation saine, l'aménagement du territoire, en deux mots, vers l'agriculture paysanne !

David Eychenne
Co-porte-parole de la confariège

Pour dire non à l'évacuation de la ZAD et oui à ceux qui luttent

Léon Maillé, paysan retraité et une des figures de la lutte sur le Larzac (ceux qui ont vu "Tous au Larzac" n'ont certainement pas oublié ses interventions dans ce documentaire), réagit ici aux propos entendus ces dernières semaines pour évacuer la ZAD.

Expulsions à Notre-Dame-des-Landes ? Un non-sens.

Si après avoir, en 1981, annulé l'extension du camp militaire du Larzac, le président Mitterrand avait expulsé les squatters, le laboratoire rural extraordinaire imaginé par les jeunes illégalement installés sur le plateau n'aurait jamais existé.

Ainsi, fait unique en France, l'admirable gestion collective, depuis 30 ans, des 6 300 ha appartenant à l'Etat et des 1200 ha aux GFA militants n'aurait, elle non plus, jamais existé. Cela a permis l'éclosion d'une agriculture paysanne très diversifiée que nous les anciens, engoncés dans la mono-production roquefort, n'aurions jamais imaginée, encore moins osée. Transformation à la ferme, vente directe de fromage de brebis et chèvre, de viande d'animaux de plein air (bœuf, agneau, cochon...), très souvent en bio, auxquels il faut ajouter miel, artisanats divers, dresseur de chiens de berger, chèvres angora, et même fabrication de bière et d'apéritifs, etc.

En fait, chaque maison ou ferme vide dans les années 1970 est maintenant vivante. Ainsi, par endroit, on a doublé la population agricole et, pour mieux écouler ces produits fermiers, voilà 30 ans a été inventé ici le concept de marché à la ferme, largement repris ailleurs.

C'est le résultat du brassage d'idées provoqué par l'arrivée de tous ces jeunes de l'extérieur qui a été le levain de la revitalisation du causse. Ainsi, le prototype du premier rotolactor pour brebis a été inventé par... un natif du Pas-de-Calais, et le créateur de la magnifique coopérative des Bergers du Larzac (34 producteurs et 35 salariés) est venu de Nanterre reprendre une ferme vendue à l'armée. Du coup, ici on innove : ainsi plusieurs hameaux sont chauffés par un réseau de chaleur à la plaquette forestière locale, les toits des fermes hébergent des panneaux photovoltaïques, et depuis peu une Toile du Larzac (copiée sur une initiative de la Manche) amène Internet à haut débit via un collectif d'habitants.

N'oublions pas non plus ces débats de société engendrés sur le plateau, comme les combats contre la malbouffe, les OGM, la mondialisation libérale, les gaz de schiste, etc.

Ce tumulte local répercuté par les médias a été bénéfique à toute la région, au tourisme et à la vente des produits locaux. Lorsqu'on entend aujourd'hui des décideurs s'abriter derrière le droit pour justifier des expulsions à Notre-Dame-des-Landes, il faut leur rappeler que le droit n'est qu'une règle du moment, qui peut être modifiée, voire inversée. Exemple : l'arrachage des OGM était interdit (Bové a fait de la prison pour cela), maintenant ce sont les OGM qui sont interdits dans les champs, et c'est même l'Etat qui en a fait arracher !

Quant à notre « bergerie cathédrale » de La Blaquière, elle a été construite sans permis par des bénévoles, et financée en partie par le refus de l'impôt. Mais au final elle a quand même été inaugurée par un ministre de la République : Michel Rocard. En fait, c'est la légitimité qui devrait toujours l'emporter sur la légalité ; l'oublier, comme à ND-des-Landes, c'est aller à contresens de l'histoire. Et combien d'hommes politiques (De Gaulle, Mandela, Havel, etc.), après avoir enfreint la loi, sont un jour devenus président de leur pays.

Bref, heureusement que François Mitterrand n'avait pas eu l'idée saugrenue d'expulser les occupants d'alors...

Léon Maillé, paysan retraité

AGENDA

10 février : Mobilisation NDDL (voir page 8)

11 février : Les Oies au Capitole (voir page 6)

13 février : Procès des porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ariège - suite et fin ?

20 mars : Assemblée Générale Ordinaire de la Conf'09 à 18 h, en présence d'un membre du secrétariat national de la Confédération paysanne (lieu à confirmer)

La Conf'09 est représentée à chaque commission/comité : SAFER, CDOA, CDAF, CCPBR, TPBR, CDPENAF, BPREA, (c.f p2)

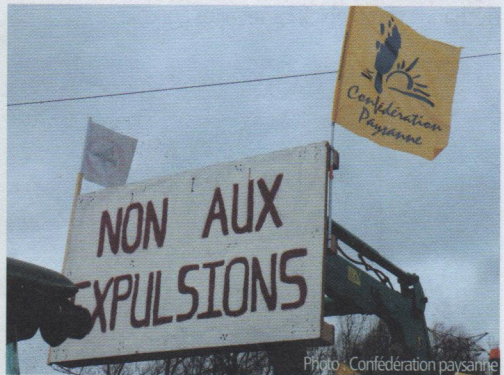

Photo : Confédération paysanne

N°ISSN (en cours d'attribution) - Directeur de publication : Sébastien Wyon – Imprimerie de Ruffié 09000 Foix

Pour l'alimentation, l'agriculture paysanne, le revenu des paysans : retour sur 2017

2017, c'était d'abord les 30 ans de la Confédération paysanne et presque ceux de la délégation ariégeoise ! Et depuis toutes ces années, que de propositions pour défendre l'agriculture paysanne avec un vrai projet de société, que de combats, que de victoires et que de chemins à parcourir encore... Sensibles à l'actualité et aux problématiques issues du terrain, les activités sont toujours nombreuses, sans pouvoir ici citer toutes les actions, voici des exemples de sujets abordés en 2017.

Proposer :

Pour le soutien aux productions diversifiées en montagne :

- deux études ont été menées en Ariège et dans les Hautes Alpes par des étudiantes ariégeoises ;
- un travail avec le ministère de l'agriculture a été entamé ;
- une visite de Mme la Préfète sur une ferme, pour remettre l'accent sur les réalités et priorités ;
- des réunions avec la Région pour des soutiens à ces fermes en montagne (ICHN adapté, aides pour transformation...)

Pour répondre au mouvement de L214 et réfléchir au contexte de l'industrialisation de l'élevage et de l'abattage, alors que l'élevage pratiqué en Ariège privilégie le lien homme-animal et le respect de l'animal :

- un débat ouvert à tous a été organisé : avec Jocelyne Porcher, chercheuse de l'INRA sur le bien-être des animaux en élevage et l'abattage, et avec également la participation des deux directeurs des abattoirs de Pamiers et St Girons.
- la Conf'09 soutient l'initiative locale d'un groupe qui s'est constitué pour une réflexion sur l'abattage à la ferme et reste également vigilante sur les moyens qui seront mis en place pour la pérennité des 2 abattoirs ariégeois.

Pour sauvegarder l'élevage fermier de volailles dans le cadre de la gestion de la grippe aviaire :

- la Conf' propose au sous préfet de Pamiers de mener un travail sur le bassin géographique de production, pour que les élevages soient de plus en plus autonomes et que leurs partenariats de production soit plus locaux ;
- un guide des bonnes pratiques en élevage de volailles fermier (validation DGAL)

Donner l'alerte et dénoncer

L'industrialisation de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les OGMs, les pesticides, les dérives de la PAC..., à travers :

- le soutien aux Faucheurs Volontaires dans leurs actions et procès ;
- la vigilance sur la PAC, le contrôle des structures, les thématiques sanitaires (IBR, FCO...), les nouvelles règlementations (caisses enregistreuses, fichier d'échange comptable), les retraites agricoles...

Mener des actions

Procès des porte-parole de la Confédération paysanne 09 ou "procès de l'optimisation des aides PAC"

La justice suit son cours avec une 1ère victoire en octobre et l'organisation de 2 temps forts en 2017 :

- le 7 février avec une conférence sur "quelle PAC ?"
- le 14 novembre.
- Suite et fin ? : le 13 février 2018.

Forte hausse des prédations sur les troupeaux en Ariège, le désarroi des éleveurs et bergers, l'absence de réponses de l'Etat, le pastoralisme pyrénéen est aujourd'hui dans l'impasse !

- mobilisation suite au dérochement au Mont Rouch, sur l'estive de Saleix,
- organisation de la commission nationale prédation 3 actions fortes : conférence-débat ouverte aux Cabannes, occupation par des paysans et des brebis de la DREAL à Toulouse, action à Pamiers sur l'axe vers l'Andorre.
- plusieurs réunions aux ministères de l'agriculture et de la transition écologique, avec quelques timides avancées qui seront suivies de près début 2018 !

Gestion calamiteuse des aides PAC !

- occupation du siège de l'ASP à Limoges ;
- actions "péage gratuit" à Toulouse pour exiger le paiement des aides PAC 2015 et 2016 ;
- vigilance sur l'enveloppe ICHN et le budget du second pilier, la révision des Zones Défavorisées Simples...

Défendre et accompagner

Dans les situations difficiles, les besoins de formation ou d'accompagnement, l'évolution des structures, les paysans peuvent solliciter soutiens et accompagnements dès leur projet d'installation grâce à l'ADEAR09 et jusqu'à leur retraite ! ...

- vigilances sur le PAI, les fonds VIVEA (fonctionnement, accès, financement... pour les porteurs de projet et paysans) ;
- accompagnement de paysan-ne-s en difficulté : MSA, foncier, juridique, prédation, non paiements, contrôles et pénalités PAC... ;
- accompagnement des déclarations PAC : formation TélePAC, aides agriculture bio, DPB estives (retards de paiement, gestion de dossier...).

Représenter

Les agriculteurs dans de nombreuses instances pour sauvegarder et protéger les terres agricoles, l'installation et l'emploi paysan :

SAFER, CDAF, CCPBR, TPBR, CDPENAF, Sessions chambre, CDOA, GDS, AGRIDIFF, BPREA (participation aux sélections) [1]

Informer

Publications du journal LE REGAIN : 3 numéros en 2017 ;

Diffusions au jour le jour d'informations professionnelles et des évolutions des règlementations ;

Interventions sur l'agriculture paysanne aux élèves de BPREA

Vie syndicale dynamique et ouverte

En Ariège, dans la région Occitanie et au niveau national, la Conf' Ariège est forte de ses adhérents nombreux et qui s'impliquent, de ses élus au comité régional de la Conf' Occitanie et au comité national de la Confédération paysanne, activement impliqués sur les dossiers montagne, prédation, PAC et petites fermes.

Les espaces de rencontre réguliers, et notamment les cafés paysans en étroite collaboration avec l'ADEAR offrent des échanges constructifs et précieux. Les thèmes sont nombreux et tous aussi importants : soutenir une agriculture de montagne diversifiée ; Installer – Habiter - Partager ; S'installer et travailler à plusieurs...

En 2018, vous pouvez compter sur nous pour poursuivre sur notre lancée et nous comptons sur vous tous pour avancer encore.

2018 sera une année dynamique, pleine d'activités et de victoires pour l'agriculture paysanne, en Ariège et au-delà.

Nous avons déjà commencé autour de la défense du foncier, de la PAC, du Parlement de la Montagne, à l'occasion des vœux du Président de la République et partout où les paysans doivent se faire entendre !

Laurence Marandola

[1] CDAF : Comission Départementale d'Aménagement Foncier - CCPBR : Commission Consultative Paritaire des Baux Ruraux - TPBR : Tribunal Paritaire des Baux Ruraux - CDPENAF : Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers - CDOA : Comité Départemental d'Orientations Agricoles - GDS : Groupement Départemental Sanitaire - AGRIDIFF : Comité pour les exploitations en difficulté - BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

Objectif 2018 : Foncier à Défendre

Le positionnement de la Conf' est axé sur quatre objectifs : l'accès au foncier donc au métier et au revenu, la promotion de l'agriculture paysanne et la protection des travailleurs de la terre, le droit d'usage plutôt que celui de la propriété, le maintien du foncier agricole en le destinant aux besoins alimentaires. Préservation, régularisation et répartition sont indispensables. L'année 2018 s'annonce décisive...

En premier lieu : conserver le foncier agricole

La perte autrefois de 80 000 ha/an (l'équivalent d'un département tous les 10 ans) a certes diminué à 50 000 ha/an « grâce » à la crise économique mais la reprise tant espérée sera aussi celle de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols. Le foncier agricole ne doit pas être une réserve sans fin pour aménager et urbaniser. Même à l'intérieur de l'activité agricole, des concurrences néfastes existent : agro-carburants et usages non alimentaires, vocation exportatrice, gestion des primes surfaciques...

Pour préserver :

- **il faut contrôler** par la participation aux CDPENAF, aux SCOT afin que les permis de construire ne soient pas des permis de détruire, tout en veillant à la constructibilité agricole afin d'installer ;
- **il faut éviter** plutôt que de compenser les pertes agricoles comme à Gonesse, Bure, Notre Dame des Landes (pour mémoire…) ;
- **il faut renforcer** la fiscalité sur les plus-values des terres agricoles devenues constructibles (10 % en France contre 100 % en Scandinavie…).
- **il faut exiger** plus de démocratie et de pluralisme dans les instances décisionnaires.

Photo : Confédération paysanne

En second lieu : agir pour réguler et répartir

L'optimisation des aides publiques entraîne une course aux surfaces. Pour renouveler et installer des paysans il faut conserver et améliorer les outils existants.

Le contrôle des structures (voir l'actualité dans l'encadré) a pour but de réguler la taille des exploitations. Cependant, l'autorisation d'exploiter génératrice de contentieux, le schéma directeur autrefois départemental et maintenant lointain régional, ne sont pas efficaces pour soutenir des candidats peu informés, hors cadre familial…

Le statut du fermage est malmené par les réseaux d'influence des propriétaires fonciers sous prétexte d'efficacité économique. Mis en place par TANGUY-PRIGENT en 1946 il est jugé trop protecteur du fermier (serait-ce un inconvénient ?).

La SAFER, au statut et financement problématique, est importante et utile même s'il faut toujours lui rappeler son obligation de transparence et de résultat.

Le partage du foncier peut être citoyen ou géré par les collectivités locales pour éviter les prises de participation par des capitaux industriels (1700 ha dans l'Indre, 900 ha dans l'Allier…)

L'année 2018 s'annonce donc décisive pour l'élaboration de la future loi foncière. Nous souhaitons et défendons un cadre réglementaire qui accompagne efficacement préservation, régulation et répartition du foncier. À nous, sur le terrain, d'utiliser ensuite ces outils pour faire avancer concrètement notre projet d'agriculture.

André Bazerque

PAC 2018-2019 et projet de PAC 2020

En plus des retards accumulés, d'inquiétudes immédiates sur le budget du second pilier (ICHN, MAE et aides bio), de la révision des Zones Défavorisées Simples... le projet à venir est sans âme et sans direction. Il ne conduira pas l'agriculture européenne vers une production de qualité ni vers une transition écologique ni encore moins vers des paysans nombreux. Cette future PAC ne répond ni aux besoins, ni aux attentes de la société et des paysans européens!

Les premiers éléments de ce projet indiquent :

- Une renationalisation partielle de la PAC avec risque de distorsion de concurrence entre Etats membres.
- Une libéralisation toujours plus forte, un maintien des paiements directs (DPB) pour « assurer une stabilité relative des revenus » et le recours aux assurances privées, outil de stabilisation du revenu, épargne de précaution et instruments financiers pour faire face à la volatilité des marchés.
- Une promotion de l'innovation technologique (big data, numérique, agriculture de précision, etc.) pour répondre aux enjeux environnementaux et de changement dimatique – agriculture « intelligente ».
- Le développement de la bioéconomie (ex : bioénergie, bio-industrie, produits biosourcés) et de l'économie circulaire pour dynamiser les territoires (création emploi, etc.).

La Conf ne laissera pas la PAC passer à la trappe et continuera à se mobiliser pour une vraie politique agricole et alimentaire commune ainsi que pour des soutiens aux "oubliés" de la PAC (maraîchage, arboriculture, etc.)

Laurence Marandola

Actualité du contrôle des structures

Le ministre de l'Agriculture a annoncé le lancement d'une réflexion en 2018 sur les outils de gestion du foncier agricole. Une commission d'information sur le foncier présidée par le député Jean-Bernard SEMPASTOUS (LREM), accompagné du député Dominique POTIER, celui-là même qui s'était indigné de la prise de participation chinoise dans les 1700 ha de l'Indre grâce au « trou » législatif dans l'action de la SAFER. Mais en Novembre 2017, le projet de loi sur le droit à l'erreur et la simplification des normes (article 30) prévoit d'expérimenter la réduction ou la suppression du contrôle des structures d'exploitations agricoles dans certaines régions ou certains départements (débat à l'Assemblée Nationale du 23 au 26/1/2018). Les arguments avancés sont la libéralisation de l'activité économique et la suppression des contentieux générés par les procédures existantes. Faut-il ajouter des raisons moins avouables comme la suppression de 220 postes dans les représentations régionales et départementales du ministère de l'agriculture pour cause de restrictions budgétaires ? Si nous savons que certains allègements administratifs peuvent être souhaitables, cela n'a rien à voir avec la suppression d'une disposition majeure de la politique agricole sans laquelle toute perspective de renouvellement des générations serait condamnée. Les allégements malheureux des précédents gouvernements ayant déjà abouti à la concentration et la financiarisation des terres agricoles. Les protestations unanimes de al profession ont permi fin janvier 2018, l'abandon provisoire de cette expérimentation. Elle sera de nouveau examinée dans le cadre de la loi foncière courant 2018.

Pourquoi s'opposer à cette expérimentation ?

Elle va déclencher à l'échelle de la ou des régions, du ou des départements visés, un véritable appel d'air, une surenchère à la concentration des exploitations agricoles. Le message est : l'expérimentation a lieu dans ma région, il n'y a donc pas de contrôle, c'est maintenant qu'il faut reprendre des terres, s'agrandir. Cette concentration présente en outre un caractère irréversible. La concentration faite, personne ne pourra revenir dessus. C'est un très mauvais signal pour mener une politique d'installation dynamique dans un secteur qui en a grand besoin. En outre, certains arguments développés dans l'étude d'impact (du projet de loi) sont contestables : -

- « 90 % des demandes d'autorisation déposées font l'objet d'un avis favorable », ce qui semble indiquer que 10% ne sont pas dans ce cas. Nous invitons le législateur à réfléchir sur le fait que la Safer intervient en préemption sur moins de 10 % des transferts de propriété d'un bien rural, est-ce un argument pour en finir avec le droit de préemption des Safer ?
- Les recours devant les tribunaux administratifs seraient nombreux (140 par an ! ….. pour 20 000 demandes d'autorisation dit le texte plus loin ! soit 1.4 en moyenne par département !!!) et coûteux pour l'ensemble des acteurs. Face à la faiblesse de la démonstration chiffrée, nous affirmons en plus qu'un nombre conséquent de ces recours sont l'œuvre de personnes exploitant irrégulièrement un fond et que le contentieux (suite à mise en demeure par l'administration de se régulariser) a une fonction « gain de temps » pour l'exploitant pris en défaut, qui peut ainsi continuer à exploiter dans l'attente souvent longue d'une décision de la juridiction administrative (quand on exploite illégalement 50 ha primés par an, on comprendra aisément que les frais de conseil juridique pour mener la procédure puissent être considérés comme de l'argent placé !).
- Il est admis par le rédacteur, qu'il y a « forte concurrence sur le foncier » (dernier paragraphe du point 1 de l'étude d'impact) mais que la plupart des « demandes d'autorisation déposées font l'objet d'un avis favorable ». N'y a-t'il pas ici plutôt un aveu, non pas de l'inutilité d'un contrôle, mais plutôt de son inefficacité ?

Enfin, nous notons que l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), la FNSEA, Le syndicat JA et la Fédération nationale des Safer convergent avec la Confédération paysanne pour refuser et fustiger cette expérimentation.

Pour la Confédération paysanne, l'accès au foncier doit être régulé, le contrôle des structures doit tout au contraire, être renforcé. Le foncier doit être destiné à ceux qui en vivent et non pas a ceux qui s'en servent.

N'attendons pas que l'âge de la retraite sonne : transformons nos fermes en hameau paysan !

Peut-être que notre histoire est singulière mais elle est en même temps commune à beaucoup de paysans en Ariège. Nous aimerions participer, par ce témoignage, à un échange sur la transmission agricole pour faire émerger d'autres pistes possibles...

Nous avons créé notre exploitation par choix, pour avoir ensemble une vraie vie dans la nature, avec la volonté de faire revivre un territoire agricole ruiné par l'abandon et le feu trop régulier. Après un parcours "classique" BPA, EPI, DJA - les services de l'État étaient moins exigeants à l'époque - nous nous lançons dans l'aventure agricole. C'était en 1982.

Années après années, les landes sont devenues plus productives, les troupeaux de chèvres et d'ânes ont grandis, les fromages se sont vendus, et nous avons, malgré toutes nos occupations, participé à une opération de sauvegarde du verger traditionnel et de la châtaigneraie et mis en place un atelier coopératif de transformation : jus, confitures, conserves.

Habitat, fromagerie, atelier, montage du tunnel pour les chèvres... : il nous a fallu auto construire. Tout ceci le plus simplement possible, avec des coups de main d'amis.

Tout ce vivant est organisé pour une pratique écologique de la vie agricole.

Partager l'expérience avant tout

Nous voulons partager l'expérience avant de transmettre, et continuer à participer le plus longtemps possible à son évolution.

Tous les paysans n'ont pas la même attente de ce moment où l'on est amené à cesser ou ralentir ses activités et trouver une personne qui va prendre le relais. Pour les uns il y a une transmission incontournable d'informations, de particularités techniques liées à la ferme, à la gestion des animaux, des cultures, des plantations,... dans l'idée d'une continuité dans les améliorations qui ont été apportées par une carrière paysanne. Une transmission qui s'inscrit dans la durée donc. Pour d'autres, par choix ou à défaut, il faut trouver un repreneur qui fera ce qu'il voudra ou ce qu'il pourra. Pour nous, c'est une transmission dans la durée qui nous anime, avec le souhait que notre ferme devienne un hameau paysan dans lequel nous garderons une place, infime soit-elle.

C'est pourquoi, bien qu'ayant l'âge de prétendre à la retraite, je n'y suis pas décidé.

Bien sûr j'ai de la chance de pouvoir physiquement continuer mes activités, d'avoir une compagne qui elle aussi est en forme et aime faire ce qu'elle fait. Nous voulons continuer nos vies paysannes... tranquillement, mais offrir la possibilité à des jeunes de nous rejoindre.

Nous appartenons à un réseau informel où circulent des candidats à la vie paysanne, et un jour ou l'autre se concrétisera une installation, une association.

Au moment venu nous nous inscrirons donc avec plaisir à la formation mise en place par l'ADEAR[1] sur l'installation à plusieurs.

Pour beaucoup, la transmission, c'est la fin d'une mission qui doit permettre le début d'une autre. Nous sommes convaincus que l'agriculture paysanne a besoin d'autres scénarios dans lesquels l'arrivée de nouvelles générations associées aux anciennes, permettra le renouveau des communautés paysannes qui pourront résister à l'élimination programmée des paysans.

Paulo et Martine Les Moles

[1] **L'ADEAR de l'Ariège :**

ADEAR ARIEGE

- accueille toute personne ayant un projet agricole ;
- accompagne à l'installation et la transmission : installation progressive, CEFI (Contrat Emploi Formation Installation), diagnostic technico économique, conseils, formations...

Pour nous contacter :
Mireille Millet
05 34 14 61 79 - adear.09@orange.fr
32 avenue du Général de Gaulle - 09000 FOIX

FCO : enfin, la liberté vaccinale !

Les autorités sanitaires ont annoncé le 29 décembre un changement de stratégie concernant le sérotype 4 de la FCO. La fin de l'obligation vaccinale et la liberté des mouvements d'animaux.

Sur le plan syndical, seule la Confédération paysanne avait demandé cette liberté pour les éleveurs et les éleveuses et ce dès les premières concertations nationales (CNOPSAV), la FNSEA préférant s'obstiner dans une irréaliste stratégie d'éradication de la maladie et la Coordination rurale préférant jouer la politique de la chaise vide.

C'est une victoire pour la Confédération paysanne mais surtout pour la liberté et l'autonomie des éleveurs et des éleveuses.

Nous nous félicitons donc que l'État ait retrouvé le chemin de la raison. Rappelons que cette maladie « commerciale », non transmissible à l'être humain, se transmet par un moucheron et que cette souche ne donne à l'heure actuelle aucun signe clinique. De plus les procédures de désinsectisation sont très lourdes, inadaptées aux élevages, fortement polluantes et complètement inefficaces.

La Confédération paysanne n'était par ailleurs pas seule dans ce combat puisque des collectifs pour la liberté vaccinale se sont développés dans 5 départements et une pétition a été mise en place avec les paysans bio de la FRAB Auvergne-Rhône-Alpes, les vétérinaires du GIE Zone Verte et ces collectifs. Celle-ci a réuni près de 27 000 signataires en faveur de la liberté vaccinale et en soutien aux éleveurs désobéissants.

Cette victoire n'est qu'un premier pas car il faudra bien un jour changer le statut de cette maladie pour qu'enfin la politique sanitaire mise en place serve les intérêts des paysans et non pas les intérêts commerciaux ou pharmaceutiques, il en va de la survie économique des hommes et des femmes qui font vivre ces filières.

Communiqué de presse de la Confédération paysanne

La cuisine occitane de l'installation agricole

Elle est souvent bien goûteuse et si variée... Sauf parfois, quand certains menus deviennent très indigestes !

Copieuse et amère...

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêts (DRAAF) et les pendants départementaux (DDT) ont choisi les ingrédients nécessaires pour concocter le copieux PARCOURS À L'INSTALLATION.

Le morceau est toujours aussi dur à avaler pour ces jeunes qui osent demander des aides publiques afin de devenir paysan-ne-s. Dans la marmite du Comité régional installation transmission (CRIT), il était convenu de mettre une très grosse poignée de chambre d'agriculture et quelques pincées d'autres organismes qui ont l'audace de s'intéresser à l'installation des jeunes, à l'avenir du métier en somme ! La dite chambre consulaire omnipotente servie dans la grande sauce par les fins toqués de leur direction et autres présidents, était déjà si présente dans les recettes antérieures, que beaucoup sont venus nous parler du goût amer de ce brouet.

Difficile à avaler...

Quand c'est cuit il faut ingurgiter les trois parts :

entrée
- le PAI[1] : salade façon vol au vent — À consommer uniquement

plat
- la rencontre des conseillers PPP[2] : une brochette bien choisie ! — à la chambre d'agriculture

dessert
- le stage 21 heures : au goût de sésame

Sans aucune pluralité...

Les petits condiments que nous sommes (ADEAR, Conf', CIVAM,...) ont cru en la justice du grand BOCUSE régional (DRAAF) : **un peu de piment et quelques épices dans le grand plat auraient surement été du goût des jeunes candidats.**

Mais que nenni ! Rien ! Pas la moindre miette pour la plupart des départements de notre si grande région aujourd'hui... L'ARIEGE à quatre étoiles, le repas entier sera à consommer à la chambre, bon appétit !

Dans quelques départements, le bouillon est tout juste salé avec des organismes « amis ».

Toute la pluralité est là !

Alors que notre département n'arrive toujours pas à ralentir la pertes d'actifs agricoles (- 24 % d'installations sur 10 ans 2005/2015[3]), aucun effort d'ouverture n'est consenti pour que nos structures non institutionnelles mais tellement légitimes, puissent apporter leurs connaissances, leur motivation afin d'aider les jeunes à s'installer et essayer d'arrêter l'hémorragie qui vide encore nos territoires.

Touillez, touillez !

Messieurs bien cravatés, faites manger au réfectoire votre ragoût bien rance. Peut être servirons-nous à la carte quelques entremets plus savoureux. Nous nous réservons simplement le choix de l'endroit et du moment où nous dresserons le couvert !

René Donjat

[1] PAI : Point Accueil Installation
[2] PPP : Parcours Professionnel Personnalisé
[3] source : CER France - agriscopie Occitanie 2017 p.51

Installation d'une famille de paysans migrants syriens dans le Volvestre

C'est fin juillet 2017 que la famille Alhmoud, originaire de la région d'Alep, a posé ses bagages avec ses deux enfants (4 et 6 ans) dans une petite ferme à Montesquieu-Volvestre, après avoir passé six ans dans un camp de réfugiés au Liban. Ils sont sous statut de protection subsidiaire d'une durée d'un an renouvelable ; ils bénéficient du RSA (environ mille euros pour la famille) et des APL qui couvrent la location du logement.
Ils font partie du quota de dix mille réfugiés dits « Hollande » que la France s'était engagée à accueillir. À l'heure actuelle nous sommes loin de ce chiffre.

Un petit projet agricole pour un grand projet humain

Cette ferme (8 ha de pacage, 3 ha de bois, sans bâtiment d'exploitation) a été acquise à la SAFER et mise à disposition par monsieur et madame Lebret, fonctionnaires retraités du Ministère des Affaires Étrangères. Ils souhaitaient accueillir une famille de migrants paysans, pour une installation sur le long terme et développent, parallèlement, un projet artistique et de tourisme : résidence d'artistes africains ainsi que deux gîtes. N'ayant aucune connaissance agricole, ils ont contacté l'ADEAR 09 (l'ADEAR 31 n'étant pas encore créée). Les relations des propriétaires ont grandement facilité et accéléré les démarches administratives.

Étant le paysan retraité le plus proche, je me suis intéressé au projet agricole et humain. Avant l'arrivée de la famille, avec le soutien actif de Danielle Estrade, conseillère agricole du Conseil Départemental 31, nous avons bâti un petit projet agricole de façon à pouvoir le présenter à des organismes susceptibles d'aider financièrement ; à la suite, Solidarité Laïque a proposé un prêt de 10 000 € sans intérêts pour réaliser les investissements nécessaires, le propriétaire s'est porté garant.

Au vu des handicaps (petite surface de pacages en coteau séchant, sans bâtiment d'exploitation ni matériel), il nous a semblé qu'un petit troupeau de 50 brebis (seuil de la prime ovine) et un tiers d'hectare de maraîchage avec des productions spécifiques en vente directe notamment auprès de la clientèle du site, pouvaient dégager des revenus. Sans connaître leur expérience agricole, leur savoir-faire, leurs souhaits, nous avons laissé ce projet assez ouvert pour que la famille se l'approprie et le transforme avec sa propre expérience.

Photos : M. Lebret

Une solidarité au delà de nos espérances

Une fois leur installation actée, nous avons principalement fait appel à la solidarité du réseau Conf' et des paysans voisins ; le résultat est au-delà de nos espérances.
Huit éleveuses et éleveurs ont donné 63 brebis (seules 11ont été achetées pour 520€) accompagnées de 10 agneaux, 2 béliers, 3 chèvres, 1 bouc et une dizaine de poules.
Les pacages ont été broyés, la parcelle de maraîchage labourée et hersée, un abri provisoire pour les brebis a été construit et nous sommes en attente du permis pour auto-construire un bâtiment en dur.
L'acquisition d'un petit triporteur à moteur (Vespa) a été réalisée grâce à un financement participatif, facilitant les déplacements, la ferme étant située à 4 km du village.
Dernièrement un voisin a offert 20 ha de pacage temporaire - lande embroussaillée - et un maraicher de la région s'est proposé pour aider à la mise en place de cultures.
La famille est inscrite à la MSA (cotisants solidaire) et fera une déclaration PAC.
Voilà où nous en sommes, 5 mois après leur arrivée !

Prochains objectifs

Il reste encore à mettre en place 800 mètres de clôtures ; le grillage et les piquets ont déjà été acquis. Pour ce faire nous pensons organiser un chantier collectif en février ou mars.
Et afin de soulager les ressources fourragères de l'exploitation, nous avons prévu de mettre les brebis en estive et en recherchons une pour 50 brebis en Haute Garonne ou en Ariège. Si la cavalerie « présidentielle » du département de l'Ariège nous laissait une petite place ce serait parfait...

Le plus dur reste à faire

La grande difficulté est l'isolement culturel, l'inconnue de leur expérience agricole et la différence des modes d'élevages avec nos habitudes et contraintes européennes et françaises (clôtures, gardiennage, boudage, alimentation du troupeau...). On doit poursuivre l'accompagnement agricole tout en indiquant que les dons et le bénévolat ont obligatoirement des limites sous peine d'épuisement.

Une autre difficulté est la langue. Bien qu'ils bénéficient de cours de français par une association agréée, nous avons toujours besoin de traducteurs chaque fois que nous voulons communiquer sur ce projet agricole.

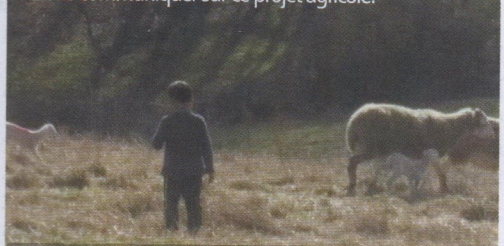

Les élus, communes, département, région, service de l'État, ainsi que les plus proches voisins avaient été contactés au préalable pour expliquer le projet.
Monsieur et madame Lebret donnent encore largement de leur temps pour faciliter l'adaptation et la vie de cette famille, ce qui n'est pas simple.

C'est pour l'instant le seul exemple d'installation agricole de paysans migrants en France. La Conf' et les ADEAR ainsi que tous les bénévoles de ce projet leur souhaitent bienvenue et bon courage.

Il reste encore beaucoup de place en France, notamment dans les régions qui se désertifient et il y a encore beaucoup de paysans déracinés dans les camps ou qui errent sur les routes : **Alors ....**

Jean-Charles Dumas

Conforter et améliorer notre dynamique syndicale

Un syndicat plus efficace ? à l'écoute des ses adhérents ? Un syndicat ouvert ? Qu'est ce qui rend un syndicat dynamique ? C'est le thème de la journée que l'on a organisée juste avant les fêtes avec comme intervenant Hugo Persillet, formateur en « éducation populaire ».

Photo : Hugo Persillet

Une journée pour mieux se connaître, pour mieux trouver sa place dans le syndicat, pour mieux travailler ensemble, pour mieux être à l'écoute de nos adhérents. L'éducation populaire a pour but l'émancipation individuelle et collective et la transformation de la société : elle a tout pour s'entendre avec la Confédération paysanne !
Très enrichissante pour tous, cette journée a été particulièrement motivante pour moi. Au delà de la simple formation sur la gouvernance associative, elle a permis de mettre en relief le sens du syndicalisme, de redonner du sens aux actions concrètes sur le terrain.
De telles journées apportent à nos assos en général et la Conf en particulier, des outils pour se constituer collectivement en un contre-pouvoir fort et efficace.
Dans ce même objectif, la seconde journée sera le 15 février. Et à l'issue de la troisième journée se tiendra l'Assemblée Générale de la Confédération paysanne, le 20 mars 2017 !

Matthieu Chatenet

Exit Excel, bonjour les FEC !

Bonheur de l'informatique, mirade de l'internet ! Maintenant, quand les impôts veulent vérifier si votre comptabilité tient debout, plus besoin de venir sonner à votre porte ! Dans l'Ancien Temps, l'administration fiscale faisait des échantillonnages aléatoires. Aujourd'hui, et ce depuis le 1er janvier 2018*, les comptes doivent être transmis de manière informatisée. Sont concernées les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment au Bénéfice Agricole, contrôlables par l'administration fiscale à ce titre, et qui tiennent leur comptabilité sur support informatique. La forme de fichier demandée est un tableau comprenant toutes les informations pour pouvoir comprendre et analyser la comptabilité. Il s'agit des fichiers FEC, pour Fichier d'Écriture Comptable.

Tous ces termes pour quoi ?

Ces FEC permettront la transmission quasi automatique (à quand automatique ?) et le traitement automatique, lui, de la comptabilité de n'importe quel contribuable contrôlable. Une fois le fichier FEC reçu par l'administration, il est analysé, digéré par un programme informatique qui va directement faire ressortir les incohérences, erreurs et tricheries contenues dans la compta. C'est la vérification fiscale. Le contrôleur humain, lui, va choisir les cas vérifiés les plus intéressants, autrement dit qui font apparaître le plus d'opérations « louches », et faire un vrai contrôle fiscal sur place. Gain de temps et d'efficacité dans l'utilisation de nos impôts pour payer les contrôleurs ! De quoi se plaint-on ??

On l'aura compris...

Quand on tient sa compta sur papier, ou si on utilise un logiciel de compta dédié, conçu pour éditer les fichiers FEC, pas de problème. Par contre, pour ceux qui utilisent des tableurs informatiques type Excel ou OpenOffice Calc, en les ayant eux-mêmes soigneusement paramétrés, tombent sous le coup de la loi. Incapables d'éditer des fichiers FEC, ni surtout d'attester le caractère infalsifiable après coup des enregistrements comptables. Que cela soit dans le cadre d'un accompagnement réalisé par les AFOCG (Association pour la Formation à la Comptabilité et à la Gestion), qui ont développé des tableurs très pratiques d'utilisation, ou hors accompagnement, exit Excel !

Quoi faire ?

Retourner sur cahier, refaire tout les calculs à la main ? Quand on a gouté à Excel et aux calculs automatisés, sacré défi. Passer sur logiciel dédié ? Nettement plus cher, nécessaire de se familiariser avec un nouveau logiciel. Continuer comme avant, espérer passer entre les gouttes ? La « goutte en question » coute assez cher, de l'ordre de 5000€/an d'année comptable non fournie sous la forme demandée. Rédhibitoire ! L'inter AFOCG a posé la question au ministère des Finances, sur le cas des comptabilités tableur. Fin de non recevoir. Ça existe, ça ??

D'autres solutions existent. Les logiciels de compta en ligne paraissent bon marché, mais attention à la question de trop qui va faire exploser le budget ! Les logiciels Open Source sont d'office exclus, de fait considérés comme falsifiables car ayant un code source modifiable. À qui profite la loi ??

Espérons que la Conf', en tant que syndicat, soit plus entendue en haut lieu... au moins pour demander un plancher/plafond au dessous duquel on puisse continuer à travailler sur tableur. Mais ce système de vérification quasi automatique est tellement efficace pour l'administration, qu'on voit mal pourquoi elle s'en priverait ! Le côté juridique du concept d'infalsifiabilité du logiciel d'origine pourrait aussi constituer une faille, sachant que la falsification implique une volonté de tricher, à charge aux impôts de le prouver. Difficile à négocier le jour du contrôle ! Espérons que les bidouilles sanitaires de Lactalis apparaissent dans leurs fichiers FEC, et que ça serve au moins à quelque chose ! Mais j'en doute...

*Article L47 A du Livre des Procédures Fiscales

Mathias Chevillon

Caisses enregistreuses

Au 1er janvier 2018, une nouvelle obligation vise les détenteurs de caisse enregistreuse assujettis à la TVA. Ils sont contraints de faire certifier leur caisse enregistreuse ou d'en acheter une nouvelle dans les dous. De nombreux producteurs ne sont pas concernés par cette nouvelle obligation, mais les entreprises qui commercialisent ces caisses multiplient les démarchages publicitaires et poussent à l'achat ceux qui pourraient s'en passer (de 500 à 1500 € d'investissement par point de vente...).

Les critères qui rendent obligatoire l'acquisition d'une caisse certifiée :

Les producteurs assujettis à la TVA (qu'ils soient au réel ou au micro-BA) ET qui utilisent une caisse disposant d'un système de mémorisation des encaissements entrent dans le champ d'application de cette réglementation.

En revanche, la nouvelle réglementation ne crée pas d'obligation de s'équiper d'un tel système de caisse enregistreuse pour les producteurs utilisant une balance poids/prix sans système de mémorisation. Il est donc toujours possible de gérer sa caisse à partir d'un cahier de caisse papier. Par contre la tenue de la caisse sur un fichier de type Excel ne sera plus tolérée par l'administration fiscale, tout support informatique étant visé par cette nouvelle réglementation...

En résumé les producteurs qui utilisent actuellement une caisse enregistreuse devront choisir entre l'abandonner pour un système sans enregistrement et tenue de caisse sur un support papier, ou la faire certifier au risque de devoir en acheter une nouvelle. Pour les producteurs commercialisant sur plusieurs points de vente (marché, ferme, magasin de producteurs etc.), l'obligation est relative au point de vente. Il faut donc autant de certificat que de caisses enregistreuses utilisées, mais il est par exemple possible de vendre sur les marchés sans certificat (donc sans caisse enregistreuse) et avec sur la ferme. **L'absence des documents de certification en cas de contrôle est sanctionnée d'une amende de 7500 € par point de vente/caisse non certifiée.**

La Conf nationale

La Conf s'oppose à ces nouvelles réglementations. Elle a donc entrepris une action institutionnelle auprès de la DGCCRF, dans l'objectif d'obtenir une exemption pour les paysans qui commercialisent en vente directe. Il n'y a aucune garantie de l'issue positive à ce stade et la loi est entrée en vigueur... Nous restons vigilant !

Grippe aviaire : la Conf' agit, la Conf' propose !

Ces deux dernières années ont été fortement marquées par le retour de l'influenza Aviaire sur le territoire. Ce sont deux années difficiles pour les producteurs et productrices de volailles confrontés aux abattages en foyer puis préventifs, aux obligations de confiner les volailles, à la mise en place de mesures de biosécurité sur les fermes, aux longs vides sanitaires et maintenant aux pénuries de canetons et de poussins. Tous les éléveurs de palmipèdes et de galinacés sont concernés par la mise en place des mesures de biosécurité sur leurs élevages sans pour autant être à l'abri d'une nouvelle épidémie...

Mars - avril 2017 :

Le syndicat ELB appelle à différentes mobilisations pour s'opposer à l'abattage de volailles et canards.

Ces mobilisations ont le mérite d'avoir contré des abattages en masse. Mais pour le secrétaire général du syndicat ELB, Panpi Sainte-Marie, l'affaire n'est pas finie puisqu'il a été convoqué début janvier 2018 à la gendarmerie pour être entendu suite au blocage de l'abattage des canards de la ferme Uhartia de Barcus, en avril dernier. L'infraction reprochée est la complicité d'entrave à l'exercice des agents sanitaires. Il a déclaré qu'ELB avait participé à la prise de conscience des paysans et des citoyens face aux mesures de gestion de la grippe aviaire qui mettaient davantage en danger les éleveurs que la maladie elle-même. Il a ajouté que c'est ensuite la société civile qui a fait barrage aux actions des services sanitaires.

Le secrétaire général d'ELB a répété que le syndicat fera d'un éventuel procès une tribune pour la défense des élevages paysans régulièrement mis à mal par les politiques d'industrialisation de l'agriculture et pointera aussi du doigt les nombreux dysfonctionnements dans la gestion publique de la grippe aviaire ces deux dernières années.

Restons prêts à nous mobiliser !

Novembre 2017

Colloque sur l'influenza aviaire à Billère (64) : réfexions scientifiques et avenir de la filière volailles.

"Il n'y a pas qu'une façon de produire et il ne doit donc pas y avoir qu'une façon de gérer les maladies" (Nicolas Girod)

Avancées syndicales :

La Confédération paysanne a travaillé sur la rédaction d'un guide des bonnes pratiques adaptées aux petits élevages fermiers, autarciques et en circuits courts. Le guide a été présenté en avant première à Billère. Il a déjà été relu par l'Itavi, l'institut technique de l'aviculture, et devrait très prochainement être validé par le ministère de l'agriculture pour officialiser que les normes qui y sont décrites s'appliquent désormais aux petits élevages. Ce colloque a également permis un travail autour de la création d'une interprofession de la filière.

11 février 2018

Grande manifestation pour défendre les productions fermières

Échanges entre consommateurs et paysans, conférence et grand marché paysan !

Combien d'éleveurs et bergers en 2023 et pour quel modèle d'élevage ?

Pour diverses raisons, l'avenir des éleveurs et bergers est menacé. La Confédération paysanne travaille sur la question de la reconnaissance des surfaces pastorales, perpétuellement remises en cause par l'Europe ; sur la modification des ZDS qui exclut aujourd'hui des départements pastoraux du zonage ; la prédation qui ne cesse d'augmenter.

Et malgré une saison d'estive 2017 catastrophique, sous la pression des attaques d'ours (1200 victimes) et de loups (10000 victimes), l'état ne daigne toujours pas faire une réponse claire sur sa volonté de soutenir ou d'abandonner l'agriculture paysanne, productrice d'une alimentation de qualité et du maintien de la biodiversité dans ces écosystèmes.

Jusqu'ici, ce que fait l'État n'est pas suffisant pour l'élevage pastoral, aujourd'hui, clairement dans l'impasse. Les éleveurs sont seuls, se sentent abandonnés et ont le sentiment de ne pouvoir compter que sur eux-mêmes.

Les seules perspectives entrevues sont, d'un côté l'ensauvagement des espaces pastoraux et, de l'autre l'industrialisation à marche forcée de l'agriculture. Sombre idée de l'aménagement du territoire et d'un projet de société qui est clairement contraire au développement local des zones rurales et de l'agriculture paysanne. La Confédération paysanne ne peut admettre cette situation ! Et quelles sont les attentes des citoyens en terme d'alimentation, d'environnement et de territoires vivants?

On voudrait nous faire croire à une vision étriquée de la biodiversité. La seule présence de loups et d'ours n'est pas garante de la biodiversité. Elle englobe des sols vivants, des races locales et des paysages diversifiés, façonnés par nos pratiques. L'agriculture paysanne contribue de manière essentielle à la diversité de ces milieux.

Le projet de Plan Loup 2018-2023 est inacceptable. Il fixe comme objectif un seuil de 500 loups avant la fin du quinquennat mais ne répond en aucun cas à la question centrale pour nous : combien restera-t-il d'éleveurs à la fin du quinquennat ? Là, par contre, aucun objectif n'est posé. L'État est sur le point d'acter la disparition de l'élevage de plein-air.

Face à l'urgence de la situation, la détresse des éleveurs et les décisions prises par l'état en ce moment même pour les prochaines années, la Confédération paysanne a mené diverses actions ces derniers mois et a été entendue plusieurs fois aux ministères. Éleveurs et éleveuses exigent de pouvoir continuer à élever leurs troupeaux en plein air et attendent des réponses et des engagements de l'État pour faire baisser la prédation sur leurs troupeaux.

30 novembre et 1er décembre 2017

La Conf'09 accueille la commission prédation nationale

En lien avec l'ensemble des travaux menés sur l'agriculture de montagne en Ariège (colloque de novembre 2015 à Ax les Thermes, PAC et montagne, loi montagne, installation...), la commission prédation avec des représentants de tous les massifs et de nombreux départements s'est réunie aux Cabannes les 30 novembre et 1er décembre. Deux journées de travail dédiées aux échanges et surtout à la construction de propositions et de stratégies pour faire entendre la voix des éleveurs, des bergers, de l'agriculture paysanne auprès de l'Etat.

1er décembre 2017

La Confédération paysanne s'installe à la DREAL à Toulouse

Des éleveurs de toute la France, avec des brebis, ont occupé la DREAL pour exiger des réponses de l'État face à la prédation, alors que le pastoralisme est dans l'impasse ! Ils exigent de pouvoir continuer à élever leurs troupeaux en plein air !

Photos de la page : Laurence Rousseau - Dominique Voillaume - Confédération paysanne

2 décembre 2017

Les éleveurs bloquent l'accès à Andorre

Des éleveurs de la Confédération paysanne de toute la France bloquent la Nationale 20 au niveau du péage de Pamiers en direction d'Andorre et de l'Espagne. Les éleveurs demandent à être protégés par l'État et l'autorisation de se défendre en cas d'attaque. Nos élevages ne doivent pas être le garde-manger des espèces sauvages.

25 janvier 2018

Des vœux et des loups !

C'est de saison, les vœux tombent comme cette pluie inespérée de janvier... Nous étions à ceux de notre préfète, des vœux ambitieux, forts, finalement très politiques en fait, invitant chacun de nous à défendre nos atouts, notre territoire, nos services publics....

Aussi, c'est tout naturellement que nous sommes allés à Theix, dans le Puy de Dôme, où le président Macron venait présenter ses voeux au monde agricole.

Oui, nous avons compris, au fil des mobilisations, des rencontres dans les différents ministères, que c'est bel et bien lui qui prend les décisions ! Alors, quelques centaines de kms et presque autant de cafés dans le ventre, banderoles et drapeaux sous le bras, nous sommes allés l'interpeller, brebis aidant, sur le peu de cas fait au pastoralisme et aux éleveurs dans le nouveau plan loup qui nous est imposé, préfigurant le « plan ours »....

Bien entendu, les forces de l'ordre, aux ordres, nous ont empêchées de semer le trouble... ou presque ! Le préfet coordinateur en charge de la mise en place du plan loup (500 loups à l'horizon 2023), stoppé par notre barrage, a dû s'expliquer et reconnaître que les chiffres présentés par l'ONCFS sur la population de loup est en deçà de la réalité.

Interrogé sur l'ours et sur la mission d'expertise promise fin 2017, il a été bien en peine de donner quelques nouvelles que se soit... Les éleveurs ariégeois qui ont payé un lourd tribu l'été dernier apprécieront l'intérêt qui leur est porté !

Dans la foulée, M. Macron, a cru bon de modifier un peu son discours et a annoncé "assumer un modèle d'agropastoralisme" et "remettre le berger au coeur de la montagne".

Nous y serons attentifs, ainsi qu'à la mission d'expertise ours qui devait se rendre sur notre terrain dès la fin de l'année 2017 ! On nous dit qu'elle ne saurait tarder... On l'attend !

Le Regain

Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège

Édito :

NDDL, quand les potes de la terre brisent l'oiseau de fer !

En ce début janvier, il faut croire que le printemps arrive avant l'heure du côté de Nantes. Le grand projet inutile d'aéroport, dans les tuyaux depuis près de 50 ans, a été enfin abandonné !

La confédération paysanne peut se féliciter d'avoir contribué à enrayer le rouleau compresseur de l'artificialisation de ces terres agricoles, redonnant ainsi espoir aux paysans en place et en devenir.

Dans cette ZAD, comme ailleurs, des porteurs de projets, des paysans, des associations citoyennes, se mobilisent, se questionnent, s'organisent, pour faire émerger des projets de vie, individuels et/ou collectifs, qui répondront aux défis qui se posent à nous. Quels défis ? Des productions locales d'aliments de qualité, des paysages préservés et entretenus, des territoires vivants...

La terre, élément indispensable au paysan, est un bien précieux, fragile et... convoité ! Aussi, il faut se mobiliser pour conserver et améliorer les derniers outils de gestion et de régulation du foncier qui subsistent encore (Safer, contrôle des structures,...). Et au-delà du foncier, pour favoriser des installations nombreuses. Nous devons aussi tous nous questionner, avant que l'âge de la retraite ne sonne, sur la transmission de nos fermes.

Enfin, continuons à veiller l'évolution des politiques agricoles française et européenne, et à être force de propositions. Ces politiques doivent rester fortes et cohérentes pour orienter l'agriculture vers l'emploi, l'alimentation saine, l'aménagement du territoire, en deux mots, vers l'agriculture paysanne !

David Eychenne
Co-porte-parole de la conf'ariège

Pour dire non à l'évacuation de la ZAD et oui à ceux qui luttent

Léon Maillé, paysan retraité et une des figures de la lutte sur le Larzac (ceux qui ont vu "Tous au Larzac" n'ont certainement pas oublié ses interventions dans ce documentaire), réagit ici aux propos entendus ces dernières semaines pour évacuer la ZAD.

Expulsions à Notre-Dame-des-Landes ? Un non-sens.

Si après avoir, en 1981, annulé l'extension du camp militaire du Larzac, le président Mitterrand avait expulsé les squatters, le laboratoire rural extraordinaire imaginé par les jeunes illégalement installés sur le plateau n'aurait jamais existé.

Ainsi, fait unique en France, l'admirable gestion collective, depuis 30 ans, des 6 300 ha appartenant à l'Etat et des 1200 ha aux GFA militants n'aurait, elle non plus, jamais existé. Cela a permis l'éclosion d'une agriculture paysanne très diversifiée que nous les anciens, engoncés dans la mono-production roquefort, n'aurions jamais imaginée, encore moins osée. Transformation à la ferme, vente directe de fromage de brebis et chèvre, de viande d'animaux de plein air (bœuf, agneau, cochon...), très souvent en bio, auxquels il faut ajouter miel, artisanats divers, dresseur de chiens de berger, chèvres angora, et même fabrication de bière et d'apéritifs, etc.

En fait, chaque maison ou ferme vide dans les années 1970 est maintenant vivante. Ainsi, par endroit, on a doublé la population agricole et, pour mieux écouler ces produits fermiers, voilà 30 ans a été inventé ici le concept de marché à la ferme, largement repris ailleurs.

C'est le résultat du brassage d'idées provoqué par l'arrivée de tous ces jeunes de l'extérieur qui a été le levain de la revitalisation du causse. Ainsi, le prototype du premier rotolactor pour brebis a été inventé par... un natif du Pas-de-Calais, et le créateur de la magnifique coopérative des Bergers du Larzac (34 producteurs et 35 salariés) est venu de Nanterre reprendre une ferme vendue à l'armée. Du coup, ici on innove : ainsi plusieurs hameaux sont chauffés par un réseau de chaleur à la plaquette forestière locale, les toits des fermes hébergent des panneaux photovoltaïques, et depuis peu une Toile du Larzac (copiée sur une initiative de la Manche) amène Internet à haut débit via un collectif d'habitants.

N'oublions pas non plus ces débats de société engendrés sur le plateau, comme les combats contre la malbouffe, les OGM, la mondialisation libérale, les gaz de schiste, etc.

Ce tumulte local répercuté par les médias a été bénéfique à toute la région, au tourisme et à la vente des produits locaux. Lorsqu'on entend aujourd'hui des décideurs s'abriter derrière le droit pour justifier des expulsions à Notre-Dame-des-Landes, il faut leur rappeler que le droit n'est qu'une règle du moment, qui peut être modifiée, voire inversée. Exemple : l'arrachage des OGM était interdit (Bové a fait de la prison pour cela), maintenant ce sont les OGM qui sont interdits dans les champs, et c'est même l'Etat qui en a fait arracher !

Quant à notre « bergerie cathédrale » de La Blaquière, elle a été construite sans permis par des bénévoles, et financée en partie par le refus de l'impôt. Mais au final elle a quand même été inaugurée par un ministre de la République : Michel Rocard. En fait, c'est la légitimité qui devrait toujours l'emporter sur la légalité ; l'oublier, comme à ND-des-Landes, c'est aller à contresens de l'histoire. Et combien d'hommes politiques (De Gaulle, Mandela, Havel, etc.), après avoir enfreint la loi, sont un jour devenus président de leur pays.

Bref, heureusement que François Mitterrand n'avait pas eu l'idée saugrenue d'expulser les occupants d'alors...

Léon Maillé, paysan retraité

AGENDA

10 février : Mobilisation NDDL (voir page 8)

11 février : Les Oies au Capitole (voir page 6)

13 février : Procès des porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ariège - suite et fin ?

20 mars : Assemblée Générale Ordinaire de la Conf'09 à 18 h, en présence d'un membre du secrétariat national de la Confédération paysanne (lieu à confirmer)

La Conf'09 est représentée à chaque commission/comité : SAFER, CDOA, CDAF, CCPBR, TPBR, CDPENAF, BPREA, (cf p2)

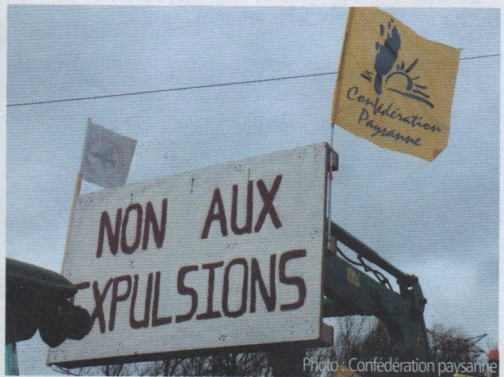

Photo : Confédération paysanne

N°ISSN (en cours d'attribution) - Directeur de publication : Sébastien Wyon – Imprimerie de Ruffié 09000 Foix